

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 176-06-1906 fixant la reprise de fonctions de M. le Gouverneur Pascal :

n° 176-06-1906

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Numéro JO
n° 116 du 01/07/1906

Date de publication
19 juin 1906

Date du numéro
1 juillet 1906

VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française des Somalis et Dépendances, Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1814, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le retour dans la Colonie de M. Pascal Gouverneur de la Côte Française des Somalis et Dépendances ;

TEXTE INTÉGRAL

Art 1, — M. Pascal, Gouverneur de la Côte Française des Somalis et Dépendances, arrivé à Djibouti par le courrier du 19 juin 1906, prendra ses fonctions à compter de ce jour Art. 2. — Le présent arrêté sera publié enregistré et communiqué partout où besoin sera

P.
PASCAL